



VOTRE INSTALLATION EN MAISON D'ACCUEIL

Il existe, en Région wallonne, des hébergements à moyen terme dans une structure proposant des équipements collectifs et un accompagnement adapté.

C'est le cas **des maisons d'accueil pour adultes en difficultés sociales, accompagnés ou non d'enfants.**

Qu'est-ce qu'une maison d'accueil ?

Cet hébergement est limité à 9 mois renouvelable 3 fois 3 mois et s'organise autour d'une équipe de professionnels de l'aide sociale.

Les maisons d'accueil accompagnent et hébergent des adultes en difficultés sociales seuls ou accompagnés d'enfants. Les principales difficultés rencontrées sont des difficultés matérielles, sociales, de logement, de santé et psychologiques.

Que peut offrir une maison d'accueil ?

Une chambre (ou des chambres) est attribuée à la famille accueillie en tenant compte du nombre de personnes qui la compose. Tous les autres espaces et équipements sont collectifs (pièces de vie, cuisines, sanitaires, salles de bain, buanderie et jardin).

Les maisons d'accueil offrent uniquement **le gîte ou le gîte et le couvert** selon le service ainsi que d'autres produits de première nécessité (hygiène, entretien, literie). D'autres produits sont distribués en dépannage (vêtements, matériel scolaire). Une connexion WIFI est généralement disponible à certains endroits de la maison d'accueil.

Quel accompagnement offre une maison d'accueil ?

Les personnes hébergées en maison d'accueil bénéficient d'un accompagnement pour les démarches suivantes :

- Activation des droits administratifs (inscription, carte d'identité) ;
- Activation des droits financiers (aide sociale, allocations familiales) ;
- Mise en place de services complémentaires (mutualité, soins médicaux et paramédicaux, aide psychologique).

Un travail social est effectué par l'équipe qui vise l'autonomie des familles :

- Ouverture d'un compte en banque ;
- Inscription scolaire pour enfants et adolescents de 5 à 18 ans ;
- Recherche de logement et installation privative lorsque la situation financière est stabilisée ;
- Activation du réseau : Centre public d'action sociale (CPAS), Office de la naissance et de l'enfance (ONE), Service de santé mentale (SSM), apprentissage du français.

Quelles sont les conditions pour être hébergé en maison d'accueil ?



D'une manière générale :

- Travailler en collaboration et effectuer vos démarches avec l'aide des professionnels qui connaissent et comprennent les dispositifs d'aide en Belgique.
- Participer financièrement à votre hébergement tel que prévu par la Région wallonne **à savoir au minimum 8€/jour/personne pour le gîte ou 14€/jour/personne pour le gîte et le couvert**. Ce montant peut varier selon les services mais ne peut pas dépasser les 4/10 de votre revenu (gîte) ou les 2/3 de votre revenu (gîte et couvert). Ce montant ne doit pas être considéré sur base de la chambre que vous occupez mais pour la globalité des services dont vous bénéficiez.
- Respecter les rythmes de vie prévus dans la maison d'accueil : lever et coucher, horaires des repas, présence raisonnable pendant la journée, respect des rendez-vous.
- Accepter l'organisation de la maison d'accueil : alimentation, hygiène, tâches ménagères, encadrement de l'équipe.



Quels services et produits ne sont généralement pas fournis en maison d'accueil ?



Certains services et produits restent accessibles uniquement après la perception de votre aide financière.

La personne hébergée ne peut pas se prévaloir des services ou produits suivants lors de son entrée :

- Pas de distribution de carte de téléphonie mobile ;
- Pas de connexion WIFI personnalisée en chambre ;
- Pas d'avance consentie par la maison d'accueil autre que strictement liée à la sécurité immédiate des personnes (exemple : achat de médicaments, pas de GSM).

La maison d'accueil ne peut donner aucune suite au souhait, par ailleurs légitime, d'un logement privatif attribué dans les jours, semaines ou mois de l'arrivée.

La maison d'accueil peut interrompre un hébergement dans les situations suivantes :

- Non-respect du règlement d'ordre intérieur ;
- Refus de collaboration et exigences non compatibles avec la réalité de la maison d'accueil ;
- Refus de la participation financière versée directement sur le compte de gestion ;
- Cris, reproches, menaces et violences.

Créons ensemble un espace où chacun trouve sa place !

